

Envoyé en préfecture le 28/03/2023

Reçu en préfecture le 28/03/2023

Publié le



ID: 070-257002584-20230327-2023\_11-DE

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE POUR LE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE ET DE THEATRE DE HAUTE-SAONE

SEANCE DU 27 MARS 2023

Vu l'article Date de la convocation : 20 mars 2023

Nombre de membres en exercice : 25

L'An Deux Mil Vingt-deux, le 27 mars, le Comité Syndical s'est réuni à Espace Derosne à Vesoul, sous la présidence de Madame Isabelle ARNOULD.

## **Etaient présents:**

Isabelle ARNOULD, Martine BAVARD, Corinne BONNARD, Patricia FASSENET, Eric FLEURY, Claudie GAUTHIER, Rachida LAOUFI-SABER, Bruno MACHARD, Sylvie MANIERE, Maryline MANTION, Dominique PERILLOUX, Didier PIERRE, Nicolas PLANCHON, Michel TOURNIER,

Pouvoirs: Hervé PULICANI à Corinne BONNARD

## **Etaient excusés:**

Emmanuel ARNOULD, Vincent BALLOT, Jean-Marie BERTIN, Isabelle BOUCLANS, Dominique DIDIER, Marie-Claire FAIVRE, Guillaume GERMAIN, Sophie ROMARY-GROSJEAN, Sophie LARUE BOLIS, Bertrand REZARD,

## DELIBERATION 2023-11 : Délibération - AFFECTATION DE RESULTATS DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2022

Après avoir entendu l'exposé de la Présidente, le Comité Syndical décide à l'unanimité d'affecter le résultat de l'année 2022 conformément au tableau ci-joint.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET ANNEE CI-DESSUS.



La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte :

- réception en Préfecture le.....
- publié sous forme électronique sur le site internet de l'EDMT
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon 30 rue Charles Nodier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état.



Envoyé en préfecture le 28/03/2023

Reçu en préfecture le 28/03/2023

Publié le



ID: 070-257002584-20230327-2023\_11-DE

